



COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE LOCAL RÉUNION DU 6 JUILLET 2020

Nous avons lu notre déclaration liminaire (cf pièce jointe).

Des explications ont été demandées concernant le prélèvement des jours de congés et les modalités d'attribution de la prime « Covid ».

La directrice dit avoir appliqué l'ordonnance concernant les jours de congés.

Concernant la **requalification** des jours de télétravail en ASA pour les brigades de vérification et le service de l'audit, elle dit avoir recherché l'équité.

Les collègues, en conscience, ont continué à travailler sur leurs missions en l'absence de consignes contraires. La décision de la Direction les blesse, et la « relation de confiance » en ressort amoindrie quoi qu'en dise le chef du pôle fiscal.

L'histoire n'est pas terminée et nous invitons les collègues à continuer à contester cette décision, l'Intersyndicale est prête à les accompagner.

Concernant la **prime**, la direction a demandé aux chefs de service de leur faire des propositions. La liste a ensuite été transmise à la Direction Générale.

Les critères: surcroît de travail, dans les missions prioritaires, présentiel important y compris en télétravail, sans oublier les personnels d'entretien berkanis (à la demande des syndicats). Les chefs de service et l'équipe de Direction en ont été exclus.

Au total, 24 % des agents auront une prime : 7 % : 1 000 €, 17 %: 330 €.

Nous attendons que la Direction nous envoie un tableau statistique afin de vous le communiquer.

La CGT a rappelé combien les modalités d'attribution de cette prime étaient injustes à partir du moment où elle n'était pas attribuée à tous les agents !

La colère est forte dans les services et la contestation gagne. Cette histoire de prime passe très mal !

Nous avons ensuite déroulé l'ordre du jour.

➔ **Organisation de la présence de la DDFiP dans les espaces France Services**

« Dans le cadre du nouveau réseau de proximité, la présence de la DDFiP dans les territoires se manifestera par des structures de plein exercice, par des permanences au sein des MSAP ou des espaces France Services (EFS), ou encore au sein d'espaces publics (permanences en mairie ou tout autre lieu mutualisé) ».

Pour les EFS, c'est le Préfet qui est à la manœuvre, la DDFiP n'étant que partenaire. Ceci dit, cela nécessite la présence d'agents dans cette structure et la désignation de référents.

Pour le Morbihan, 5 EFS sont labellisés depuis le 1^{er} janvier 2020 : Grand-Champ, Guéméné-sur-Scorff, Saint-Jean-Brévelay, Groix et Mauron.

2 agents de la DDFiP ont assuré une session de formation à destination des animateurs de ces espaces.

Concernant les permanences physiques, une phase d'expérimentation est engagée à Grand-Champ. Un agent du SIP de Vannes et un agent de l'équipe de renfort assureront conjointement une permanence d'une demi-journée par semaine.

L'ensemble des organisations syndicales a voté contre cette mise en place.

Pour la CGT, cette présence de la DDFiP dans les EFS s'inscrit dans le cadre plus large du déploiement du nouveau réseau de proximité, elle ne peut y être qu'opposée.

➔ **Mise en place du paiement de proximité auprès des débitants de tabac**

Le projet vise à réduire très significativement le maniement des espèces dans le réseau de la DGFIP.

C'est le réseau des buralistes, avec la Française des Jeux comme pilote, qui a été choisi, dans le cadre d'une mise en concurrence.

Les guichets de la DGFIP n'accepteront plus les espèces.

Au 31 décembre 2019, 109 buralistes morbihannais avaient adhéré à ce dispositif.

La Direction nous a affirmé que la confidentialité serait assurée, cela reste à prouver.

Quelques caisses résiduelles continueront à accepter à titre exceptionnel certaines opérations. Il devrait en rester 1 à 2 dans le département.

La CGT considère que payer en numéraire aux guichets de la DGFIP fait partie intégrante de ses missions et est donc opposée à cette nouvelle organisation

Apparemment, cette privatisation va également s'étendre aux collectivités qui développeront de nouvelles **régies** ! Cette mission pourrait être attribuée à la Banque Postale à partir du 1^{er} trimestre 2021.

➔ **Bilan de la formation professionnelle 2019**

Encore une fois, le recours trop important aux e-formations a été dénoncé. La DG réfléchit à ce mode de formation et des études sont en cours.

La Direction ne sait pas encore si des formations pourront se dérouler d'ici la fin de l'année, cela dépendra de l'évolution de la crise sanitaire.

➔ **Bilan de l'activité de l'équipe de renfort en 2019**

La Direction nous fournit seulement un tableau avec des chiffres pour ce bilan, sans analyse qualitative.

L'équipe de renfort est composée de 2 inspecteurs, 16 contrôleurs et 6 agents.

Quelques services ont recours à l'équipe de renfort de façon très importante (près ou plus de 200 jours par an) : le SIE de Lorient, le SPF de Lorient, la trésorerie d'Auray, la trésorerie de Vannes-Ménimur, le SPFE de Vannes, la trésorerie de Gourin, la trésorerie de Locminé, le SIP de Lorient, le SIP de Vannes.

La Direction considère que les « gros » services pourraient se dispenser d'avoir recours à l'EDR et qu'il faut développer la polyvalence. Il faut essayer de trouver une solution en interne avant d'y faire appel. Bien sûr !

Le bilan de l'évaluation professionnelle et le tableau de bord de veille sociale ont été évoqués très rapidement.

Vos élus CGT en CTL :

Christophe RISSEL

Albane GUILLOU